



## Revenus financiers : un état des lieux, des pistes.

Les débats sur les causes de la crise ont clairement mis en exergue une financiarisation de l'économie dont les multiples caractéristiques ont fait l'objet d'analyses économiques plus ou moins fouillées. Il est utile de nourrir ce débat avec un regard sur les données fiscales, qui montrent des tendances lourdes instructives en matière de revenus de capitaux mobiliers (dividendes d'actions et de parts sociales...).

En effet, les revenus financiers (revenus de capitaux mobiliers) ont fortement augmenté ces dernières années, ainsi que le montre l'état des lieux suivants. La masse de revenus de capitaux mobiliers (RCM) déclarés à l'impôt sur le revenu progresse plus fortement que celle des salaires.

Le nombre total de foyers fiscaux passe de 32,9 millions à 35 millions entre 2000 et 2006, soit une progression de 8,2%. Le montant de RCM déclarés à l'impôt sur le revenu passe pour sa part de 14,53 milliards d'euros en 2000 à 18,83 milliards d'euros en 2006, soit une progression globale de 29,6 %. Le nombre de foyers fiscaux qui déclarent des revenus de capitaux mobiliers varie peu voire se tasse légèrement et passe de 7,6 millions en 2000 à 7,3 millions en 2006. Le revenu de capitaux mobilier moyen par foyer fiscal déclarant percevoir de tels revenus est donc passé de 1.896 euros en 2000 à 2.568 euros en 2006, soit une progression réelle de 35,44 %.

Le montant des salaires déclarés à l'impôt sur le revenu passe de 445 à 555 milliards d'euros de 2000 à 2006 pour les salaires. Mais cette progression de 24,7 % n'est qu'apparente. Car la hausse réelle du salaire moyen déclaré est, elle, inférieure, le nombre de foyers fiscaux déclarant des salaires étant passé, dans le même temps, de 21,62 millions en 2000 à 23,48 millions en 2006. Le salaire moyen par foyer fiscal déclarant des salaires est passé de 20.583 euros en 2000 à 23.487 euros en 2006 soit une progression du salaire moyen de 14,1 %.

Les gains en plus-values ont également fortement progressé ; de 8,52 milliards d'euros en 2003 (année la plus ancienne disponible pour cette donnée) à 14,30 milliards d'euros en 2006 (soit une progression de 67,8 % en 4 ans) tandis que les pertes passaient de 3,09 milliards d'euros en 2003 à 914 millions d'euros en 2006 (soit une baisse de 70 %).

Alors que les ménages, à qui l'on demande de faire des efforts et de se « *serrer les coudes* », subissent l'accroissement du chômage et la dégradation du pouvoir d'achat, il est urgent, légitime et nécessaire de partager équitablement cet effort. Dans la période, la question de l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu et du renforcement de sa progressivité est donc posée. Cet élargissement de l'assiette passe par la diminution du nombre et du coût des mesures dérogatoires à l'impôt sur le revenu, notamment en matière de fiscalité de l'épargne. En effet, il existe une soixantaine de mesures fiscales dérogatoires concernant l'épargne en matière d'impôt sur le revenu (pour un coût budgétaire annuel de 9 milliards d'euros en 2008 dont une large partie - plus de la moitié - ne concerne pas l'épargne populaire de type « Livret A » etc). D'autres impôts, comme l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), comportent des mesures favorables au patrimoine financier (le « pacte d'actionnaire » grâce auquel une exonération d'ISF sur 75 % de la valeur des actions détenues dans le « pacte » est possible, par exemple) et peuvent également faire l'objet d'un élargissement de leur assiette.

La financiarisation de l'économie est largement présente dans les données fiscales. Sa distribution concentrée sur une minorité de foyers fiscaux, et inégalitaire, l'est également : 20 % des foyers fiscaux déclarent des RCM. Qui plus est, l'imposition des revenus financiers passe essentiellement par le prélèvement libérateur (et le taux proportionnel pour les plus values), ce qui profite aux plus hauts revenus imposables au taux marginal du barème de l'impôt sur le revenu (40 %). De la sorte, l'effet d'accumulation aidant (concentration des revenus et mode d'imposition favorable), le terrain est propice au développement des inégalités que la fiscalité pourrait contribuer à réduire, à condition toutefois que les orientations qui la guident changent, véritablement, de « cap »...